

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juin 2026

Convocation du 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 avril à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques HENRIOT, Maire.

Présents : Monique BASSET, Philippe BERTHET-RAMBAUD, Frank BRUNET-DUNAND, Cécile DESCOTES-GENON, Olivier DESSAINJEAN, Renaud HATTERER, Brigitte IANNUZZI, Florence LEVY, Raphaël MARTIN, Colette MONTET, Jean-Marie PELTIER, Jean-Christophe POZO, Sophie SEIGNEUR, Anne-Sophie VENIEN.

Absents :

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Frank BRUNET-DUNAND

Présente : Marie-Agnès ROISSARD (secrétaire de mairie)

Ordre du jour

- Désignation des délégués au Parc de Chartreuse
- Convention avec le service ADS (Application du droit du Sol)
- Subventions aux associations
- Avenants travaux école
- Révision des tarifs du périscolaire
- Mise en place de la Commission d'Appels d'Offres
- Proposition des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs
- Questions diverses

Désignation des délégués au Parc de Chartreuse

Dans le cadre du renouvellement des représentants de la commune dans les organismes extérieurs, il est proposé de désigner :

Titulaire : Jean-Christophe Pozo

Suppléant : Jacques Henriot

Aucune autre candidature n'étant présentée, la proposition est soumise au vote.

Vote : Pour : unanimité

La désignation est adoptée.

Convention avec le service ADS (Application du droit du Sol)

Le Conseil municipal examine le renouvellement de la convention avec le service ADS chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, etc.).

Éléments présentés

- Service mutualisé proposé à l'échelle intercommunale
- Possibilité théorique pour la commune d'instruire elle-même ou de recourir à un autre prestataire, mais solution peu réaliste au regard des moyens nécessaires
- Tarification comprenant :
 - une part fixe
 - une part variable selon le volume d'actes
 - une contribution d'environ 2 € par habitant

Des échanges ont lieu sur :

- le volume d'actes traités annuellement
 - le coût global pour la commune
 - la qualité du service (notamment impact de certaines absences récentes)
- Le Maire souligne que malgré ces interrogations, ce dispositif reste aujourd'hui le plus adapté.

Vote : Pour : unanimité

La convention est adoptée.

Subventions aux associations

Ce point est retiré de l'ordre du jour en raison de l'absence excusée du conseiller délégué à la vie associative et culturelle.

Décisions

- Report au prochain conseil municipal
- Envoi d'un questionnaire aux associations afin de :
 - mieux connaître leurs activités
 - recueillir leurs besoins
 - préparer une répartition plus argumentée des subventions

Décision reportée.

Avenants travaux école (lot électricité)

Le Conseil est amené à se prononcer sur un avenant corrigeant une précédente délibération comportant une incohérence dans les montants.

Objet de l'avenant

- Régularisation administrative (annulation et remplacement de la précédente délibération)
- Intégration :
 - du raccordement internet provisoire
 - de diverses plus et moins-values techniques

Montants

- Montant de l'avenant : + 7 106 €
- Dont environ 5 400 € liés aux ajustements de travaux
- Montant total du marché : 107 787,96 €

Après échanges et précisions apportées sur les écarts constatés, la délibération est mise au vote.

Vote : Pour : unanimité

L'avenant est adopté.

Révision des tarifs du périscolaire- Année scolaire 2026-2027

Contexte

Un travail approfondi a été mené par la commission affaires scolaires, suite à un premier projet ayant suscité des remarques.

Constats

- Les tarifs actuels sont très inférieurs aux communes voisines (environ deux fois moins élevés)
- Les recettes des familles ($\approx 60\,000$ €) couvrent :
 - essentiellement les frais de restauration
 - mais pas les coûts de personnel (estimés à environ $100\,000$ € au total)

Objectifs

- Améliorer l'équité entre les familles
- Mieux répartir l'effort financier
- Réduire le déséquilibre budgétaire
- Harmoniser les pratiques avec les communes environnantes

Principales évolutions proposées

- Maintien des tarifs pour les quotients familiaux les plus faibles (jusqu'à environ 800–900)
- Création de nouvelles tranches de quotient familial
- Augmentation progressive des tarifs pour les tranches supérieures (jusqu'à environ 1500 et plus)
- Refonte du système de plafond mensuel :
 - objectif d'un plafond atteint de manière équitable selon les revenus
 - harmonisation du nombre de jours nécessaires pour atteindre ce plafond

Choix techniques

- Abandon de l'hypothèse d'un tarif différencié pour la dernière demi-heure (complexité de gestion)
- Maintien d'un système simple et lisible pour les familles
- ☐ Points soulevés en séance
- Nécessité d'une communication claire et pédagogique
- Question de la lisibilité des nouvelles tranches
- Débat sur le rythme et le niveau des augmentations

Malgré certaines interrogations, il est rappelé la nécessité de voter les tarifs avant l'été pour une application à la rentrée 2026.

Vote : Pour : unanimité

Les nouveaux tarifs sont adoptés.

Mise en place de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Conformément à la réglementation, la commune met en place une Commission d'appel d'offres chargée de veiller à la régularité des procédures de marchés publics.

Composition

- Le Maire (président)
- 3 membres titulaires : Jean-Marie Peltier, Olivier Dessainjean, Raphaël Martin
- 3 membres suppléants : Franck Brunet-Dunand, Florence Lévy, Cécile Descotes-Genon

Il est précisé que cette commission est peu sollicitée, compte tenu du volume limité de marchés

de la commune dépassant le seuil défini dans le code de la commande publique.

Désignation validée à l'unanimité.

Proposition des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La commune doit proposer une liste de contribuables à la Direction générale des finances publiques.

Modalités

- Liste de 24 personnes proposée
- L'administration retiendra :
 - 6 titulaires
 - 6 suppléants

Il est rappelé que la composition doit refléter la diversité des contribuables de la commune.

Vote : Pour : unanimité

La liste est adoptée.

Convention avec Grand Chambéry – Gestion des poteaux incendie

Objet

Renouvellement de la convention relative à la gestion et à la maintenance des poteaux incendie.

Prestations incluses

- Contrôles techniques (débit, pression)
- Maintenance
- Mise à jour des données réglementaires
- Relations avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Service d'astreinte

Coûts

- 35 € par poteau et par an
- Interventions :
 - de 1 744 € à 6 538 € selon la nature des travaux
- Participation de Grand Chambéry :
 - 50 % des frais de renouvellement

Observations

- Demande d'accès aux rapports de contrôle
- Besoin d'anticipation des travaux futurs
- Interrogations sur le rapport coût/efficacité du dispositif

Malgré ces réserves, il est rappelé que les tarifs sont fixés au niveau intercommunal.

Vote : Pour : unanimité

La convention est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question complémentaire formelle n'est examinée.

CLÔTURE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.